

Par e-mail

A : Grégor Raymondis
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : lundi 17 février 2025 page(s) : 1

OBJET : LEGENDS CARS CUP 2025

Niveau d'enregistrement : Circuit National

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C59-2025 en date du 17 février 2025

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- **Règlement Sportif LEGENDS CARS CUP 2025**
- **Règlement Technique LEGENDS CARS CUP 2025**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition – Pole Sport



**RÈGLEMENT SPORTIF &
TECHNIQUE 2025**



LEGENDS CARS CUP

REGLEMENTS SPORTIF ET TECHNIQUE LEGENDS CARS CUP 2025

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA n° de Visa en date du.....

REGLEMENT SPORTIF

I. ORGANISATION

A. La LEGENDS CARS CUP 2025 est organisée par la société :

GP MOTORSPORT SERIES SA sous la tutelle de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

Tous les points non prévus au règlement relevant du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphaltes ou du Règlement Particulier de chaque épreuve.

B. **Calendrier : La LEGENDS CARS CUP ou dénommé LCC se déroule sur 7 épreuves**

ÉPREUVES	DATE
DIJON-PRENOIS	19/20 AVRIL
LÉDENON	09/10/11 MAI
CHARADE (TBC)	31 MAI/ 01 JUIN
NOGARO	20/21/22 JUIN
VAL DE VIENNE	12/13/14 SEPTEMBRE
MAGNY-COURS	03/04/05 OCTOBRE
LE CASTELLET	07/08/09/10 NOVEMBRE

II. CONCURRENTS & PILOTES

Tous les pilotes devront être en possession d'une licence nationale ou internationale de concurrent – conducteur ou droit de participation en cours de validité. Un Titre de Participation (TP) National Circuit (voir condition auprès de l'ASA) est également accepté. La Legends Cars Cup collectera les justificatifs relatifs aux licences en même temps que l'inscription.

Conditions d'engagement :

- L'engagement à la LEGENDS CARS CUP 2025 se fait sur invitation.





- Il appartient à chaque pilote d'adresser le bulletin de participation dûment rempli à GP MOTORSPORT SERIES SA. L'engagement ne pourra être pris en compte qu'à cette condition.

A. Annulation d'épreuve – Absence à une épreuve :

Si GP MOTORSPORT SERIES SA devait, pour différentes raisons, annuler ou reporter une épreuve à n'importe quel moment, aucun pilote de la série ne pourra réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

B. Absence d'un pilote lors d'une ou plusieurs épreuves :

Dans le cas où un pilote ne participerait pas à une épreuve, et qu'elle qu'en soit la raison, même s'il s'agit d'une incapacité physique, il ne pourra prétendre au remboursement du montant de l'engagement auprès de la société GP MOTORSPORT SERIES SA.

Toutefois, le remplacement du pilote sur une épreuve est possible à la condition obligatoire suivante : un contrat pilote au nom du nouveau participant devra être signé et expédié à GP MOTORSPORT SERIES SA, 10 jours avant le début de l'épreuve.

GP MOTORSPORT SERIES SA désignera le pilote A et B pour toute la durée de la LEGENDS CARS CUP 2025.

C. Devoir des pilotes :

- Tout pilote participant à une épreuve inscrite à la LEGENDS CARS CUP 2025 devra connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité dans la Réglementation FFSA pour des épreuves en circuits : drapeaux de signalisation, etc...

- Tout pilote désirant prendre le départ d'une épreuve devra assister obligatoirement aux briefings pilotes FFSA et GP MOTORSPORT SERIES SA lors de chaque épreuve : procédure de départ et d'arrêt, équipement du pilote, etc... Les règlements FFSA correspondants (Prescriptions Générales et Circuits) sont disponibles sur www.ffsa.org.

- Tout pilote ne respectant pas le règlement sportif ou les règles de sécurité pourra faire l'objet de demande de sanctions auprès du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

- Chaque pilote devra respecter un esprit sportif tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit sous peine de demande de sanctions auprès du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

Les pilotes ne pourront réaliser un roulage sur un circuit 7 jours avant le début d'une épreuve qui se tient sur ce même circuit, à l'exception d'un roulage officiel organisé par le promoteur GP MOTORSPORT SERIES SA.

D. Caméra embarquée :

Une caméra embarquée est obligatoire dans chaque voiture et pourrait être utilisée/consultée par le responsable de la Legends Cars Cup, le directeur de course ou le collège des commissaires en cas de problème/litige lors d'une épreuve. Le concurrent a obligation de fournir ces images aux officiels et/ou aux responsables de la Legends Cars Cup sur simple demande.



Elle devra être installée de manière rigide et sécurisée. Seules sont autorisées les fixations métalliques (brides ou colliers). Le montage devra être réalisé avant le contrôle technique de telle sorte que le délégué technique puisse en valider l'installation. La caméra devra être installée de manière à filmer vers l'avant.

Utilisation de la caméra embarquée

- **Les concurrents et pilotes doivent s'assurer que les caméras embarquées soient toujours en état de fonctionnement** (charge de la batterie, capacité de la carte mémoire, etc...) et doivent systématiquement enregistrer les qualifications et les courses.

- **Les images devront permettre de visualiser en même temps la piste et les mains du pilote sur le volant**

- **Il est précisé de débiter l'enregistrement au minimum à partir de la sortie de la Pit Lane** pour la mise en grille de chaque course de chaque épreuve de la saison de la Legends Cars Cup, de manière à assurer le bon fonctionnement du dispositif prévu.

- **Suivi de la traçabilité : les cartes mémoire peuvent-être saisies à tout moment** par les Officiels (Direction de Course, Collège...) et/ou le Responsable de la Legends Cars Cup, le contenu de la ou des cartes identifiées au numéro de course du concurrent et/ou pilote doit pouvoir être vérifié en sa présence. Les caméras et cartes SD devront être identifiées avec le numéro de course du concurrent.

- **Les enregistrements devront rester à la disposition du directeur de course et / ou du responsable de la Legends Cars Cup, durant la durée du Parc Fermé après la fin des courses.**

- **Si le concurrent venait à manquer à cette obligation, sa voiture fera l'objet d'une non-conformité technique qui sera sanctionnée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.**

En cas de problème/litige en absence d'images, le concurrent sera reconnu responsable d'office.

Les responsables de la Legends Cars Cup se réservent le droit d'utiliser les images embarquées à des fins de promotion.

E. Pneumatique :

Marque : MRF LCC
Dimensions : 205/60R13
Type : LCC Edition

Quota de pneus :

4 pneumatiques neufs sont obligatoires lors de la **séance d'essais qualificatifs de la première participation** à une manche de la saison 2025. Un maximum de 8 pneumatiques pourra être utilisé sur la saison complète.

Les pneumatiques seront identifiés par un numéro.

L'utilisation des pneumatiques enregistrés est obligatoire à partir des qualifications pour toutes les épreuves de la saison.

Chaque concurrent devra déclarer au contrôleur technique la liste des 4 pneumatiques affectés à sa voiture, puis devra enregistrer chaque pneumatique supplémentaire utilisé.

Chaque concurrent ne pourra utiliser que les pneus de l'année associés à la voiture.



En cas de destruction d'un pneumatique à la suite d'une sortie de piste ou accrochage, une demande d'attribution d'un pneu supplémentaire peut être faite à GP MOTORSPORT SERIES SA et le commissaire technique de la LEGENDS CARS CUP effectuera un nouvel enregistrement (ceci n'est pas valable pour les « plats » engendrés lors d'un blocage de roue au freinage).

Les pneus utilisés ne peuvent être fournis exclusivement que par APR.

Toute modification de la géométrie de la bande de roulement par action mécanique (rasage, passage au tour, etc...) est interdite.

Tout traitement de pneu externe ou interne est interdit.

III. PUBLICITE

A. Espace publicitaire :

Chaque participant à la LEGENDS CARS CUP 2025 s'interdit toute communication concurrente à une société en partenariat publicitaire avec la LEGENDS CARS CUP 2025. Chaque pilote devra conserver, durant toute la série, sur sa voiture et sa combinaison, les stickers aux emplacements prévus par les partenaires de la LEGENDS CARS CUP 2025.

B. Tout pilote :

Participant à une épreuve de la LEGENDS CARS CUP 2025 autorisera GP MOTORSPORT SERIES SA à utiliser des images télévisuelles et photographiques comme bon lui semble.

IV. SITES & INFRASTRUCTURES

Structure d'accueil :

- Chaque pilote propriétaire d'une LEGEND CAR disposera, durant toute la saison, d'un emplacement dans le village LEGENDS CARS CUP 2025 et devra respecter obligatoirement l'emplacement et l'espace prévu pour sa voiture, et veiller à la propreté de cet espace.

- Chaque pilote pourra décorer son stand sur l'espace qui lui sera désigné sans toutefois déborder sur l'espace voisin.

- Cet aménagement pourra se faire, sans altérer la structure mise en place et le sol (sous la voiture), au moyen d'un revêtement :

- En matière synthétique
- En bois
- En lino (nota : la moquette est interdite)
- En tapis Sixten Environnemental

Sur la partie verticale au fond de la tente, au moyen

- De bâche tendue et fixée
- De panneaux de bois ou de matières synthétiques correctement fixés.

Il est formellement interdit de coller des stickers, percer ou dégrader la structure d'accueil.

Dans le cas de l'application de la disqualification de l'épreuve pour les motifs ci-dessus, l'organisateur pourra prononcer à son tour l'exclusion de la série sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

V. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

A. Chaque épreuve comporte (sauf format spécial) :

SI 2 PILOTES	SI PILOTE UNIQUE
1 séance d'essais privés pilote A	2 séances d'essais privés
1 séance d'essais privés pilote B	
1 séance d'essais qualificatifs pilote A	2 séances d'essais qualificatifs
1 séance d'essais qualificatifs pilote B	
2 manches sprint pilote A (Course 1 & 3)	4 manches sprint
2 manches sprint pilote B (Course 2 & 4)	

Chaque épreuve doit être disputée par deux pilotes désignés pilote A, pilote B, mais il est possible que la totalité d'une épreuve soit disputée par un seul pilote.

B. Toute voiture engagée :

À la LEGENDS CARS CUP 2025 doit participer aux 2 séances d'essais qualificatifs et aux 3-4 manches de chaque épreuve. Toute voiture ayant commencé une épreuve ne pourra prétendre à un quelconque remboursement en cas d'abandon.
L'usage d'une voiture de secours (mulet) est autorisé si celle-ci a été soumise aux vérifications techniques et acceptée.

C. Chaque pilote participera :

1 – Aux essais privés et qualificatifs :

- Dans le cas d'un pilote unique à l'épreuve :
 - 2 séances d'essais privés de 30 min maximum
 - 2 séances d'essais qualificatifs de 15 min maximum
- Dans le cas de deux pilotes à l'épreuve :
 - Pilote A : 1 séance d'essais privés de 30 min maximum
 - Pilote B : 1 séance d'essais privés de 30 min maximum

- Pilote A : 1 séance d'essais qualificatifs de 15 min maximum

- Pilote B : 1 séance d'essais qualificatifs de 15 min maximum

2 – Aux manches (courses 1, 2, 3 & 4) :

Elles ont une durée de 20 min maximum.

Les départs des manches se feront lancés et conformes à la réglementation FFSA.

Elles seront au nombre de 4.

Les procédures de départ pourront être selon les épreuves du type allégé ou classique conformément aux articles 7.3.1.4.2 et 7.3.1.4.2 du Règlement Standard des Circuits de la FFSA.

• Dans le cas d'un pilote unique à l'épreuve :

- 4 courses sprint de 20 minutes.

• Dans le cas de deux pilotes à l'épreuve :

- Pilote A : 2 courses sprint de 20 minutes (course 1 & 3)

- Pilote B : 2 courses sprint de 20 minutes (course 2 & 4)

E. Pénalités :

Dans les stands, tout dépassement de la vitesse maximale autorisée ainsi que tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite pourra être sanctionné par une pénalité en temps de 30 secondes dans le classement de la course.

Tout ravitaillement en carburant est interdit durant les séances d'essais privés, d'essais qualificatifs, les courses et même l'arrêt/neutralisation.

Pendant la course, seront sanctionnés par une pénalité en temps de 30 secondes dans le classement de la course :

- Conduite anti-sportive,
- Non-respect des drapeaux,
- Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation
- Dépassement sous procédure SC
- Caméra embarquée non-fonctionnelle/ absence d'enregistrement

Pendant la course, seront sanctionnés par une pénalité en temps de 10 secondes dans le classement de la course :

- Départ anticipé,
- Simulation de départ lors du tour de formation,
- Non-respect des distances imposées lors du tour de formation lors d'un départ,
- Dépassement lors du tour de formation précédent le départ lancé
- Causer non-intentionnellement une collision

Pendant la course, seront sanctionnés par une pénalité en temps de 5 secondes dans le classement de la course :

- Non-respect de la route de course (dès la troisième infraction, 5 secondes ensuite à chaque infraction constatée)

Pendant la qualification, en cas de non-respect de la route de course :

- Première infraction : temps au tour en cours annulé
- Deuxième infraction : temps au tour en cours annulé
- Troisième infraction : temps au tour en cours annulé et meilleur temps du pilote de la séance annulé
- Infractions suivantes : temps au tour en cours annulé

Pendant la qualification, seront sanctionnés par une annulation du meilleur temps de la séance en cours du pilote :

- **Provocation d'un drapeau rouge**
- **Gêne intentionnelle d'un autre concurrent en piste**

F. Qualifications :

Le temps réalisé par chacun des pilotes lors de la première séance d'essais qualificatifs détermine la grille de départ de la manche 1.

Le temps réalisé par chacun des pilotes lors de la seconde séance d'essais qualificatifs détermine la grille de départ de la manche 2.

La position d'arrivée de chacun des pilotes lors de la manche 1 détermine la grille de départ de la manche 3.

La position d'arrivée de chacun des pilotes lors de la manche 2 détermine la grille de départ de la manche 4.

VI. CLASSEMENT

A. Règles classification ELITE PRO / ELITE / RACER PRO / RACER :

Critères :

ELITE PRO ET RACER PRO : tout pilote catégorisé Silver, Gold ou Platinum à la FIA sera automatiquement classé en ELITE PRO ou RACER PRO. Les pilotes non catégorisés ou catégorisés Bronze à la FIA déjà catégorisés ELITE PRO lors d'une épreuve de la Legends Cars Cup seront automatiquement classés ELITE PRO ou RACER PRO. Les champions ELITE des deux années précédentes seront automatiquement classés ELITE PRO ou RACER PRO. La catégorie ELITE PRO sera réservée aux pilotes équipés d'un moteur Yamaha MT09, la catégorie RACER PRO sera réservée aux pilotes équipés d'un moteur Yamaha FZ09.

ELITE ET RACER : tout pilote non catégorisé à la FIA ou catégorisé BRONZE à la FIA n'ayant jamais été classé ELITE PRO sera ELITE. La catégorie ELITE sera réservée aux pilotes équipés d'un moteur Yamaha MT09, la catégorie RACER sera réservée aux pilotes équipés d'un moteur Yamaha FZ09.

Validation des catégorisations :



La commission de catégorisation, composée du Général Manager, du Responsable **du championnat de la Coupe** et d'un membre du collège de commissaires sportifs se réunira et approuvera, selon les critères définis, et à sa discrétion, la catégorisation définitive du pilote.

Validité des catégorisations :

La catégorisation sera valable pour la saison complète. Cependant, la commission de catégorisation se réserve le droit de recatégoriser un pilote au cours de la saison.

Demande de déclassement d'ELITE PRO vers ELITE et de RACER PRO vers RACER

Les pilotes catégorisés ELITE PRO ou RACER PRO peuvent soumettre avant leur première participation à une épreuve de la saison 2025, une demande de changement de catégorisation afin de concourir dans le classement ELITE ou RACER. La commission de catégorisation, composée du Général Manager, du Responsable du **du championnat de la Coupe** et d'un membre du collège de commissaires sportifs se réunira et pourra approuver, à sa discrétion, cette modification de catégorisation.

B. Points attribués par manche :

A chaque épreuve un classement individuel est établi avec un podium pour chacune des ~~manches 1 et 2~~ pour chacun des classements ELITE/ELITE PRO/ RACER PRO/ RACER/ LIGHT SERIE.

Pour marquer des points au classement général de la catégorie, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% du nombre de tours du 1^{er} au classement de la course.

1 ^{er}	25 pts
2 ^{ème}	18 pts
3 ^{ème}	15 pts
4 ^{ème}	12 pts
5 ^{ème}	10 pts
6 ^{ème}	8 pts
7 ^{ème}	6 pts
8 ^{ème}	4 pts
9 ^{ème}	2 pts
10 ^{ème}	1 pts
11 ^{ème} et +	0,5 pts

A l'issue des deux quatre manches ~~sprint~~, les pilotes inscrits en A et B se verront attribués la moyenne des points acquis lors des manches 1 & 3 ainsi que la moyenne des points acquis lors des ~~deux~~ manches 2 & 4, les pilotes inscrits en A ou B conservent les points des deux ~~la~~ manches auxquelles ils ont participé. En cas d'égalité de points, seul le temps réalisé lors de leur première séance d'essais chronométrés respective départagera les pilotes.

C. Primes de course :

A chaque manche, les pilotes des catégories ELITE PRO et ELITE pourront percevoir des primes de **course valables sous la forme de bons d'achat en engagement** à valoir sur les catégories ELITE PRO et ELITE pour la saison 2025 et 2026. Elles sont réparties comme suit :

ELITE PRO

1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€

ELITE

1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€

- Classement général – épreuve

Il correspond à l'addition des points marqués par chaque pilote dans les différentes manches du week-end dans sa catégorie (ELITE PRO ou ELITE ou RACER PRO ou RACER ou Light Serie).

Un point Bonus sera attribué au pilote qui aura réalisé la pole position lors de la séance qualificative 1, et la séance qualificative 2. Un point Bonus sera attribué au pilote qui aura réalisé le meilleur tour en course lors de chacune des quatre manches.

- Classement général – saison et joker

Il correspond à l'addition des résultats « classement général épreuve » dans chacune des catégories (ELITE PRO ou ELITE ou RACER PRO ou RACER ou Light Serie) minorés des points de la plus mauvaise épreuve auquel le pilote a participé-

En fin de saison, Conformément à l'article III- des Prescriptions Générales de la FFSA en cas d'égalité de points, les places seront données en fonction du nombre de victoires, puis de secondes places, troisièmes places et ainsi de suite.

- Classement « Light Serie » : un classement « Light Serie » regroupera, en plus du classement saison, les pilotes dont la voiture est équipée du moteur 1300 XJR. Il sera établi selon les mêmes règles que le classement général.

- Classement « Guest » : un classement « Guest » les pilotes roulant avec une voiture qui correspond à un autre règlement technique Legends Cars, il sera établi un classement hors classement général.



REGLEMENT TECHNIQUE

Le règlement technique n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation, il faut donc à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite s'il elle n'est pas expressément autorisée.

1. VOITURES et EQUIPEMENTS :

Modèle : Voitures de type LEGEND CAR
2 motorisations sont acceptées (Cf article 5) :
Moteurs YAMAHA FZ09, type : N701E
Moteurs YAMAHA 1300 XJR, types : P502E, P506E, P508E, P515E.

Toutes les voitures de type LEGENDS CARS acquises avant le 10 janvier 2007 conformes au règlement technique et possédant un passeport technique FFSA et uniquement les voitures de type LEGENDS CARS acquises neuves auprès de la société APR située au 5 rue du pavin, parc logistique, 63360 Gerzat immatriculée au greffe de Clermont-Ferrand sous le numéro de SIREN 421510546 pour les années 2023, 2024 et 2025 ou HD EVENTS après le 10 janvier 2007 pourront participer à la série. Toutes autres voitures ne répondant pas aux critères cités ci-dessus devront faire l'objet d'une demande spécifique auprès de GP MOTORSPORT SERIES SA.

GP MOTORSPORT SERIES SA se réserve le droit d'interdire la participation d'une voiture sans en justifier le motif.

Concernant le numéro de course et dans un but de communication et de gestion, chaque pilote pourra choisir son numéro de course s'il n'est pas déjà attribué et le conserver tant qu'il participera à la LEGENDS CARS CUP 2025. Un minimum de 30 cm de haut est exigé pour la lisibilité des directeurs de course.

Aucune modification ou adjonction d'élément, que ce soit mécanique ou de carrosserie, ne pourra être faite après livraison de la voiture sans un accord écrit de GP MOTORSPORT SERIES SA. Les

pièces d'usure, comme les plaquettes ou garnitures de freins, devront provenir du distributeur APR. L'ensemble des éléments de la voiture devra rester conforme à sa définition et aspect d'origine et devra provenir obligatoirement du distributeur APR.

Pare carter ou pièce assimilée est strictement interdit en circuit

Niveau sonore maximal 100 dB mesuré à 75% du régime maximal, soit 6500 tr/mn, selon la méthode de mesure du bruit de la FFSA décrite dans le livret « Technique » de Réglementation de la FFSA. Les sanctions prévues en cas de non-conformité sont celles définies à l'article 4.2.3.1 du Règlement Standard des Circuits de la FFSA.

2. POIDS MINIMUM

Voitures équipées du moteur MT09 (catégorie Elite Pro et Elite) : 585 kg

Voitures équipées du moteur FZ09 (catégorie Racer Pro et Racer) : ~~590~~ 600 kg

Voitures équipées du moteur 1300XJR (catégorie Light Serie) : 610 kg

Mesuré à tout moment de l'épreuve, voiture en état de marche avec pilote et ses équipements à bord.

Ce poids sera contrôlé avec les balances fournies par GP MOTORSPORT SERIES SA prévue pour l'épreuve.

Celles-ci seront disponibles à tout moment à l'ensemble des pilotes.

A l'issue de n'importe quelle séance d'essai ou de course, un contrôle du poids pourra être effectué par le Commissaire Technique de la LEGENDS CARS CUP 2025.

Toute voiture qui ne respecterait pas la valeur minimale fixée pour le poids ou dont le concurrent aurait refusé de se soumettre à la pesée, sera déclaré non-conforme.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer son déclassement de la séance d'essai ou de la course précédant ce contrôle sans préjuger d'une éventuelle demande de sanction disciplinaire.

B. LEST

Si un lest s'avère nécessaire, il pourra être réalisé au moyen de plaques de plomb ou d'acier disposées obligatoirement à l'intérieur du tunnel de transmission ou dans la partie arrière de la voiture au niveau de la batterie ou entre le réservoir et le longeron.

Il ne devra en aucun cas dépasser la partie basse du châssis celle-ci étant délimitée entre le sol et les tubes formant le cadre du châssis.

Fixation par, au minimum, 2 vis et écrous NYLSTOP M8 Qualité : 8.8

4. REGLAGES & MODIFICATIONS AUTORISEES

A. Amortisseurs et Ressorts de suspension :

Les amortisseurs autorisés sont ceux d'origine distribués par APR.

Les ressorts devront se situer à l'intérieur des valeurs de dureté maximum et minimum suivantes :

Dureté minimum 225 livres.

Dureté maximum 350 livres.

Les ressorts de suspension devront obligatoirement provenir du distributeur APR.

B. Train avant :

Angle de carrossage libre

Angle de chasse libre

Parallélisme libre

Voie avant ou arrière : libre

B. Train arrière :

Alignement Autorisé
Empattement : libre
Carrossage : 0° +/- 1 ° par roue
Parallélisme : 0mm +/-1 mm par roue

D. Garde au sol :

Hauteur : 90 mm
Mesurée entre le sol et le châssis à l'aplomb des tubes châssis les plus bas.
Mesurée à tout moment de l'épreuve, voiture en état de marche avec une pression des pneus de 2 bars, sans pilote à bord.
Un emplacement de référence pour la mesure de la garde au sol sera effectué par le commissaire technique de la LEGENDS CARS CUP au début de chaque épreuve.

E. Pneumatiques :

Marque : MRF LCC
Taille : 205/60R13
Type : LCC EDITION

5 Moteurs :

Moteurs autorisés :

- YAMAHA types P502E, P506E, P508E, P515E.
- YAMAHA N701E

B) MOTEURS types P502E, P506E, P508E, P515E.

Le gravage constructeur du type et numéro de série du moteur doit être strictement lisible d'origine.

Présence obligatoire des carter moteur, carter d'embrayage, carter d'huile ainsi que tous les caches strictement d'origine et conformes aux types moteur précités ; toute modification est strictement interdite, à l'exception de la pose d'adaptateurs filetés sur le carter moteur afin de permettre l'éventuelle équipement de sonde de température et/ou de pression, ainsi que la pose éventuelle du système de dérivation d'huile commercialisée par APR (ref : 105x00x362)

Présence obligatoire de tous les joints conformes aux joints d'origine Yamaha. La pose de plusieurs joints d'embase, afin de respecter le rapport volumétrique imposé, est autorisé.

La mise à l'air du carter moteur, ainsi que la collecte des vapeurs d'huile se fera via le système d'origine Yamaha. Toute modification de ce système, ou tout aménagement d'un autre système, est strictement interdit. Les vapeurs d'huile devront être impérativement collectées dans un récipient.

Tout l'attelage mobile du moteur, pistons, segments, bielles, vilebrequin devra être strictement d'origine Yamaha. Toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface, même à des fins d'équilibrage, est strictement interdit.

Le bloc cylindre refroidi par air d'origine du moteur pourra être remplacé par un modèle à refroidissement liquide commercialisé par APR, à l'exclusion de tout autre modèle.

L'usinage, le re-chemisage, le réalésage du bloc est autorisé dans la limite toutefois de pouvoir accueillir un piston d'origine Yamaha, prévu pour le type moteur précisé au début de ce règlement. Tout traitement de type Nikasil des chemises est interdit.



La modification du bloc par procédé d'usinage ou soudure à des fins d'aménagement du système de refroidissement est autorisé.

La culasse devra impérativement provenir d'un moteur Yamaha XJR 1300 de type précisé au début de ce règlement, à l'exclusion de tout autre modèle.

Les soupapes devront impérativement être d'origine Yamaha, le diamètre de la queue devra rester constant. La rectification de la portée et de l'extrémité de la queue portant sur le poussoir est autorisée.

Les ressorts, coupelles, clavettes et poussoirs devront être strictement d'origine Yamaha, toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface, ainsi que toute modification du tarage des ressorts de soupape, est interdite.

Les guides de soupape d'origine pourront être remplacés par des guides de matière libre, à condition toutefois que la taille (longueur minimum 40 mm) et la forme restent conformes au guide d'origine, notamment le dépassement du guide dans le conduit d'admission ou d'échappement.

Les sièges de soupape pourront également être usinés ou remplacés par des modèles de taille, de forme et de matière libre.

L'usinage du plan de joint de la culasse, ainsi que l'usinage des futs de goujons de cylindre à des fins de réparation, est autorisé.

- Hauteur de culasse mini : 104.6 mm ou si inférieure : pose obligatoire de joints d'embase des cylindres supplémentaires afin de compenser la différence.

Le rapport volumétrique maximum autorisé est de 10,2 : 1

La culasse pourra également être usinée afin d'adapter le système de dérivation d'huile commercialisé par APR (ref : 105x00x362) communiquant avec les systèmes de graissage sous pression d'huile.

Toute autre modification de la culasse, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite.

Les arbres à cames, ainsi que leurs poulies, devront être strictement d'origine Yamaha. Toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface est interdite.

Le calage de la distribution devra être strictement conforme au calage prévu par le constructeur, à savoir :

- Avance ouverture admission 24° avant PMH
- Retard fermeture admission 64° après PMB
- Avance ouverture échappement 64° avant PMB
- Retard fermeture échappement 24° après PMH

La levée maximale est de 8.00 mm, +/- 0.05.

Le mécanisme de distribution devra être complet et strictement d'origine. Présence obligatoire de tous les patins et guides. La chaîne de distribution devra être conforme au modèle d'origine, le système de tension automatique de la chaîne devra également être strictement d'origine, aucune modification ne sera tolérée.

Les carburateurs seront obligatoirement de type Legends Cars Cup, à savoir de marque Mikuni, modèle BS 36.

Les gicleurs sont libres.

Il est autorisé de relever la hauteur des aiguilles de 1mm maxi avec une tolérance de +0.1mm grâce à des cales ou rondelles, ou d'utiliser les aiguilles rouges commercialisées par APR.

Filtres à air : les seuls filtres à air autorisés sont les deux modèles commercialisés par APR sous les références :

- 105x00x152 filtre à air K&N
- 105x00x151 Air filter dual

• **ALLUMAGE :**



Le système d'allumage devra être strictement conforme au système d'origine Legends Cars Cup :
Seuls les composants d'origine YAMAHA ci-dessous sont autorisés :

- Boitier CDI : ref 5EA et 4PU
- Bobines : ref Y4KG823100000 et Y4KG823200000
- Capteur PMH : ref Y5EA8167100
- Cible d'allumage : ref Y4KG8167300

Toute modification de la cible d'allumage et de sa fixation au vilebrequin, du capteur régime ou du boîtier d'allumage est strictement interdite

Tout ajout d'un autre organe pouvant contrôler l'allumage, comme un deuxième capteur régime ou un capteur de cliquetis, est strictement interdit.

Les bougies d'allumage sont libres.

Aussi, un système de coupure d'allumage au passage d'un rapport peut être monté (shifter).

Le boîtier CDI sera marqué du N° de course de la voiture et pourra être tiré au sort avant chaque épreuve. Il sera fixé à son emplacement d'origine.

La voiture devra être impérativement équipée de système de démarrage d'origine fonctionnel, ainsi que de tous les éléments de charge, batterie, alternateur, régulateur, d'origine et parfaitement fonctionnels.

A l'issue de n'importe quelle séance d'essai ou de course, un contrôle moteur pourra être effectué par le Commissaire Technique de la LEGENDS CARS CUP 2025.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer son déclassement de la séance d'essai ou de la course précédant ce contrôle sans préjuger d'une éventuelle demande de sanction disciplinaire.

Dans le cas où un moteur est démonté sur demande du commissaire technique, les pièces détachées et tous autres frais liés au démontage seront à la charge du propriétaire.

Dès le début de saison, il sera établi une liste des numéros de moteur pour chaque voiture. Tout remplacement de moteur devra être signalé auprès du commissaire technique.

Carburant : Le carburant utilisé doit être de l'essence commercialisée selon les normes définies dans la « réglementation technique FFSA/ Article 252-9 », sans adjonction d'aucun additif.

• **ECHAPPEMENT :**

Collecteur d'échappement et ligne d'échappement LEGENDS CARS CUP obligatoires, *et maintenus en bon état pour satisfaire au respect des dispositions de l'article VII A du règlement général des circuits.*
Seuls les silencieux modèles 2010 et 2018 sont autorisés.

• **TRANSMISSION :**

Tout le système de transmission devra être conforme et d'origine, à savoir :

- Pignon vilebrequin 56 dents
- Couronne du plateau d'embrayage 98 dents
- Rapport de pont : 2,93

- Rapports de boîte : 1ere 14X40
2nde 18X36
3eme 21X33
4eme 24X31



5eme 26X29

Tous les pignons et arbres de boîte devront être d'origine Yamaha, toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface est interdite.

Le système d'embrayage devra être complet et strictement d'origine, nombre et types de disques garnis et lisses, cloche, noix. L'ajout d'un second diaphragme d'embrayage est autorisé, tout autre système ou modification du mécanisme de pression est interdit.

Le mécanisme interne de sélection devra impérativement être totalement d'origine Yamaha, non modifié. Le seul aménagement autorisé est le système de robotisation de commande externe de la boîte commercialisée par APR, à l'exclusion de tout autre système.

B) MOTEUR N701E

Seuls les moteurs identifiés, plombés et fournis par APR sont autorisés.

Les moteurs N701E devront être conformes à la fiche d'homologation fournie en annexe. Ils sont plombés lors de la livraison.

Toute intervention nécessitant la dépose des plombs ne pourra être effectuée uniquement que par APR.

Présence obligatoire des carter moteur, carter d'embrayage, carter d'huile ainsi que tous les caches strictement d'origine et conformes aux types moteur précités ; toute modification est strictement interdite, à l'exception de la pose d'adaptateurs filetés sur le carter moteur afin de permettre l'éventuelle équipement de sonde de température et/ou de pression

1) Allumage / injection

Seuls les ensembles calculateurs / corps de papillons identifiés et commercialisés par APR sont autorisés.

Le marquage constructeur du type et numéro de série du calculateur et du corps de papillons doit être strictement lisibles et d'origine.

Seuls les injecteurs d'origine portant la référence constructeur 4C8-13761-00 sont autorisés.

Filtres à air : le seul modèle de filtre à air autorisé est le modèle commercialisé par APR sous la référence : 105X00X164

Les bougies d'allumage sont libres.

Aussi, un système de coupure d'allumage au passage d'un rapport peut être monté (shifter).

Aucune modification d'aucun élément du système d'allumage et d'injection n'est autorisée.

La voiture devra être impérativement équipée de système de démarrage d'origine fonctionnel, ainsi que de tous les éléments de charge, batterie, alternateur, régulateur, d'origine et parfaitement fonctionnels.

2) ECHAPPEMENT :

Collecteur d'échappement et ligne d'échappement LEGENDS CARS CUP obligatoires, et maintenus en bon état pour satisfaire au respect des dispositions de l'article VII A du règlement général des circuits. Seuls les silencieux modèles 2010 et 2018 sont autorisés.

3) Transmission :

Tout le système de transmission devra être conforme et d'origine, à savoir :

- Tous les pignons et arbres de boîte devront être d'origine Yamaha, toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface est interdite.

- Le système d'embrayage devra être complet et strictement d'origine, nombre et types de disques garnis et lisses, cloche, noix, tout autre système ou modification est interdit.
- Le mécanisme interne de sélection devra impérativement être totalement d'origine Yamaha, non modifié. Le seul aménagement autorisé est le système de robotisation de commande externe de la boîte commercialisée par APR, à l'exclusion de tout autre système.

Rapport de pont : 3,73

C) FREINS :

- Freins avant : 2 montages exclusivement commercialisés par APR sont autorisés :
 - Montage origine type « 500 »
 - Montage type « wilwood »
- Freins Arrière : Le kit freins à disques commercialisé par APR est autorisé mais non obligatoire.

Les garnitures ou plaquettes de freins arrière ne peuvent provenir que de chez APR.
Les références de plaquettes autorisées sont :

- Fcp170c LCC Ferodo
- LCC 3104H Ferodo
- LCC 3104C Ferodo
- 145x00x111 Wilwood bp10
- 145x00x114 Wilwood bp 20
- 145x00x120 Wilwood polymatrix

D) PRISE D'AIR :

Les ailes avant pourront être ajourées de 3 trous maximum de 65 mm de diamètre maximum sur la face avant et 6 trous maximum de 65 mm de diamètre maximum.

- Prise d'air sur capot moteur : 1 ou 2 prises d'air type NACA sur capot moteur, mais elles devront s'inscrire dans un rectangle de 300x150mm.
- Prise d'air pare chocs : Une deuxième prise d'air identique à celle d'origine pourra être montée sur le pare chocs.
- Le câble de retenu des pare-chocs avant commercialisé par APR est autorisé.

E) PARE SOLEIL :

Un pare soleil rigide d'une largeur de 80mm peut être apposé sur le haut de la baie de pare-brise.

F) SIEGE, HARNAIS, EQUIPEMENTS PILOTE :

Homologués FIA en cours de validité.
Harnais 5 points minimum obligatoire.
L'équipement du pilote doit répondre aux prescriptions de la FFSA.

G) VERIFICATIONS TECHNIQUES :

1 Une vérification technique de chaque voiture sera réalisée avant chaque épreuve. Si la voiture ne se trouve pas en conformité avec le Règlement Technique, celle-ci ne sera pas admise à participer à l'épreuve.



En début d'épreuve, avant tout essai qualificatif et elles sont obligatoires. Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle à la LEGENDS CARS CUP définies par son règlement technique particulier. Toute voiture **n'étant pas vérifiée** ou non conforme en sécurité ou en réglementation technique ne pourra participer à l'épreuve.

En cours d'épreuve, elles portent sur le règlement technique de la LEGENDS CARS CUP de l'année en cours. Elles sont définies en accord avec la direction de course et le collège des commissaires sportifs. Dans la mesure où la voiture **d'un pilote serait contrôlée et reconnue non conforme après une séance d'essai ou une manche de course,** le pilote serait déclassé par le directeur de course de la manche de course ou d'essais qui précède le contrôle sans préjuger d'éventuelles sanctions complémentaires demandées par le collège des commissaires sportifs.

2 Mesures :

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le commissaire technique de la LEGENDS CARS CUP feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

3 Rapport de vérifications :

Nous publierons les conclusions concernant les vérifications effectuées après chaque épreuve. Ces **résultats ne comprendront aucunes données chiffrées particulières sauf lorsqu'une voiture sera jugée non conforme** au règlement technique.

4 Pièces non conformes :

Les pièces mécaniques qui suite à des vérifications techniques seraient déclarées non conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le Commissaire Technique de la LEGENDS CARS CUP.

5 Le Règlement Technique

Il est défini en début d'année et approuvé par GP MOTORSPORT SERIES SA et la FFSA.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, après accord de la FFSA, le présent règlement technique en cours de saison. Le nouveau règlement entrera en vigueur au jour de sa publication et remplacera le règlement précédent.

Je soussigné....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur, sportif et technique de GP MOTORSPORT SERIES SA et m'engage à le respecter.

A.....

LE

Signature du pilote (précédée de la mention « lu et approuvée ») :